

3D START PME

Appel à candidature d'experts consultants

Le programme 3D START PME, porté par l'AIF, le CETIM, le Symop, le Cea List et soutenu par les Investissements d'Avenir, recrute des consultants experts en Fabrication Additive.

Ce programme, dans sa première phase, consiste à conduire des diagnostics d'opportunité et des accompagnements auprès de PME qui s'intéressent à la Fabrication Additive. Il inclut la mise en œuvre de formations thématiques sur le sujet et, quand c'est pertinent, la réalisation de « POC » (démonstrateurs).

Cette première phase pilote adresse des diagnostics d'opportunité sur une trentaine d'entreprises et un accompagnement de 12 PME sur l'ensemble de la démarche afin d'en tirer un bilan opérationnel. Elle a pour vocation d'être reprise et déployée dans les régions.

Dans ce contexte, des experts aideront l'entreprise à définir son positionnement par rapport à la Fabrication Additive, et le cas échéant, à la déployer. Ils pourront être amenés à dispenser des formations thématiques à des groupes d'entreprises.

Un Comité de sélection composé des différents partenaires du projet est chargé du processus de recrutement. Les candidats seront évalués sur leurs :

- compétences en Fabrication Additive
- expérience du diagnostic stratégique et de l'accompagnement des PME
- aptitude à s'approprier et diffuser les méthodologies développées dans le cadre du programme 3D START PME
- capacité à communiquer et obtenir l'adhésion dans l'environnement de la PME

Ce processus se déroule selon les modalités suivantes :

Réception de dossiers de candidatures (CV + lettre de motivation) à :

3dstartpme@3dstartpme.fr

- Evaluation des candidatures par le comité de sélection
- Réception des candidats retenus lors d'un entretien qui se déroulera à Paris (à confirmer)
- Le candidat sera confirmé sur ses compétences en Fabrication Additive
- Formation au Pack méthodologique établi par 3D START PME (les candidats retenus seront dédommagés pour cette formation)

Merci d'adresser vos candidatures avant le 20 avril 2018.

Le tarif de rémunération des experts sera de 1000 Euros HT par journée, frais de déplacement inclus. Les modalités en seront précisées pendant la formation.



Charte déontologique des experts

En adhérant au projet 3D START PME, l'expert s'engage à respecter les principes suivants :

Engagement de professionnalisme

- Exercer exclusivement des activités de conseil ou de prestation intellectuelle.
- Maîtriser les connaissances fondamentales de son domaine d'intervention ou d'expertise.
- Adopter une conduite responsable de façon à préserver la réputation et l'image de la profession et des partenaires de 3D START PME.
- Maintenir ses compétences à jour et en harmonie avec les missions acceptées.
- Etre rémunéré pour les prestations relatives au projet uniquement par 3D START PME.
- Agir indépendamment de tout intérêt particulier ou commercial de nature à influencer sur l'intervention, ou dans le doute en informer 3D START PME.
- Refuser tout avantage ou arrangement qui altère l'objectivité et l'impartialité du conseil et la qualité des services rendus.
- Posséder une assurance Responsabilité Civile Professionnelle.

Respect de l'entreprise et des personnes

- Faire preuve d'une loyauté totale envers ses clients.
- Appliquer la règle absolue du secret professionnel dans les conditions prévues par l'article 226-13 du Code Pénal.
- Veiller à être coproducteur de solutions opérationnelles et maîtrisables par le client.
- Engager un fort niveau d'implication dans la relation client et la recherche des résultats.
- Privilégier avant tout la lucidité du diagnostic

Rapport avec le projet 3D START PME

- Ne pas agir au nom de 3D START PME à des fins commerciales personnelles.
- Faire preuve de solidarité avec ses confrères, coopérer avec eux et faciliter leur intégration au sein du projet 3D START PME.
- Suivre le programme de formation organisé par 3D START PME et s'y conformer.
- Respecter et faire connaître les principes de la présente charte de déontologie.
- Respecter les engagements de délais de prise en compte et traitement des demandes tels que décrits dans la lettre de mission.
- Informer le Comité 3D START PME de toute dérive ou difficulté du projet.

Date :

Signature :

Nom de l'expert :

